



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/04/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	45

DATE DE LA CONVOCATION

21 avril 2008

L'an deux mille huit, le 28 avril, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 avril 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, BATTISTON, CAPS, COUSSEIROUX, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mme COULAUD
MM SZCEPANSKI, COUCAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET

OBJET : Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire de la communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que la communauté de communes comprend des communes de moins de 3 500 habitants et donc que la commission d'appels d'offre, outre le Président de la communauté de communes, est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil communautaire en son sein ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Nombre de votants : 45

Bulletins blancs ou nuls : néant

Nombre de suffrages exprimés : 45

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les 3 membres titulaires suivants :

- Dominique SCAFONE
- Alain CALOMINE
- René COULON

Membres suppléants

Nombre de votants : 45

Bulletins blancs ou nuls : néant

Nombre de suffrages exprimés : 45

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les 3 membres suppléants suivants :

- Marinette JOUANNETAUD
- Raymond RABETEAU
- Jean-Pierre JOUHAUD

Délibération adoptée à l'unanimité

A Bourganeuf, le 29 avril 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD